



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

New York

Le 4 octobre 2007

Chers amis, chers collègues,

Le secrétariat de la CDD invite votre organisation à apporter une contribution à la seizième session de la Commission du développement durable (CDD), qui se tiendra du 5 au 16 mai 2008 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Le secrétariat de la CDD a rédigé ces directives à l'intention des grands groupes pour les aider à contribuer à la procédure d'examen et à participer à la session d'examen de la Commission, notamment aux réunions consacrées à l'application au niveau régional. Nous avons inclus des chapitres qui donnent les grandes lignes de la procédure d'établissement des rapports pour l'année à l'examen, indiqué d'importantes dates limites pour les exposés écrits et fourni des informations indispensables à votre participation aux réunions consacrées à l'application au niveau régional et à la session elle-même. Les cycles biennaux des seizième et dix-septième sessions seront axés sur l'application dans les domaines suivants : agriculture, développement rural, sols, sécheresse, désertification et Afrique.

Depuis le Sommet mondial de 2002 sur le développement durable, les grands groupes ont joué un rôle important dans la réussite des deux premiers cycles d'application. Les seizième et dix-septième sessions de la Commission seront une nouvelle occasion pour les grands groupes de lui présenter des études de cas et des pratiques de référence, des données et des informations sur leurs projets de terrain, de signaler les difficultés et les obstacles à l'application, et de dialoguer avec des responsables gouvernementaux et d'autres participants, notamment avec des ministres lors du débat de haut niveau.

Pour maintenir et renforcer la tradition participative établie par la Commission, il faut que toutes les parties y demeurent dévouées. Votre participation aux travaux de la Commission enrichit les débats et influe sur les résultats. Nous vous invitons donc à entamer les préparatifs de la seizième session, nous tenant prêts à y collaborer avec vous et à faciliter la participation active de votre organisation aux réunions de cette année.

Pour toute information ou question à propos des grands groupes, veuillez contacter :

Programme relatif aux grands groupes
2 UN Plaza - DC-2210
New York, NY 10017
Fax : 1 917 367-2341
Courrier électronique : csdmregister@un.org



Directives relatives à la participation des grands groupes à la seizième session de la CDD

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Introduction à la seizième session de la CDD	3
1.1 Sujets abordés et questions de portée générale	3
1.2 Calendrier des dates importantes et des dates limites	3
1.3 Cadre d'organisation des travaux	3
1.4 Bureau de la CDD à sa seizième session.	4
2. Procédure d'établissement des rapports pour la seizième session	4
2.1 Liste provisoire des rapports et autres documents	4
2.2 Contributions écrites des grands groupes	5
2.3 Résultats escomptés	6
3. Participation des grands groupes aux réunions intersessions	6
3.1 calendrier des réunions intersessions	6
3.2 Participation des grands groupes au niveau régional	6
3.3 Dates, lieux et interlocuteurs désignés pour les réunions sur l'application au niveau régional.	7
4. Participation des grands groupes à la seizième session	8
4.1 Accréditation et inscription préalable.	9
4.2 Participation des grands groupes aux sessions officielles	10
4.3 Réunion entre le Bureau de la Commission et les grands groupes	11
4.4 Partenaires organisateurs des grands groupes	12
4.5 Salon du partenariat à la seizième session	13
4.6 Le Centre de formation.	14
4.7 Manifestations parallèles	14
 Annexes	
1. Programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable : 2004-2017.	16
2. États membres de la CDD en 2008.	19
3. Liste de contacts utiles.	20



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

1. Introduction à la seizième session de la CDD

1.1 Sujets abordés et questions de portée générale

La Commission du développement durable (CDD) tiendra sa seizième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 5 au 16 mai 2008.

Dans cette première année du cycle d'application des seizième et dix-septième sessions, la Commission examinera à sa seizième session les progrès accomplis dans les domaines ci-après :

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
2008/2009	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Développement rural • Sols • Sécheresse • Désertification • Afrique 	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable et petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation

1.2 Calendrier des dates importantes et des dates limites

<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>
21: Date limite de présentation d'information des grands groupes pour les rapports du Secrétaire général	22-25: Réunion consacrée à l'application au niveau régional : Afrique	4-6: Réunion consacrée à l'application au niveau régional : Asie occidentale 26-27: Réunion consacrée à l'application au niveau de l'Asie et du Pacifique 28-29: Réunion consacrée à l'application au niveau régional : Amérique latine et Caraïbes 30: Date limite pour la présentation des documents de travail des grands groupes		28-29: Réunion consacrée à l'application au niveau régional : Europe et Amérique du Nord 30: Finalisation des rapports du Secrétaire général				5-16: Seizième session de la CDD



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

1.3 Cadre d'organisation des travaux

(À paraître prochainement)

1.4 Bureau de la CDD à sa seizième session

Président : M. Francis Nhema, Ministre de l'environnement et du tourisme
(Zimbabwe)

Vice-présidents : M. Juan Mario Dary (Guatemala)
M. Daniel Carmon (Israël)

(À paraître prochainement pour les régions de l'Asie et de l'Europe orientale)

Pour des informations biographiques sur le Bureau, veuillez consulter le site de la CDD à l'adresse : <http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd16/bureau.htm>.

2. Procédure d'établissement des rapports pour la seizième session

La CDD procède à l'examen de l'application à partir des rapports du Secrétaire général sur l'état de l'application, des résultats des réunions consacrées à l'application au niveau régional, des résultats des réunions intersessions, et des documents de travail des grands groupes. Les rapports du Secrétaire général sur l'état de l'application donneront un examen approfondi des progrès de la mise en œuvre dans les domaines thématiques (agriculture, développement rural, sols, sécheresse, désertification et Afrique). L'un de ces rapports rendra compte de l'ensemble des progrès accomplis dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, sur la base des informations fournies dans les rapports nationaux et les rapports des institutions et organes des Nations Unies. Les rapports du Secrétaire général ont une longueur limitée à 16 pages et sont publiés dans les six langues officielles des Nations Unies.

2.1 Liste provisoire des rapports et autres documents

(Les cotes des rapports peuvent être modifiées)

Rapports du Secrétaire général :

- Ordre du jour provisoire et organisation des travaux (E/CN.17/2008/1)
- Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'ensemble des progrès accomplis (E/CN.17/2008/2)
- Rapport du Secrétaire général sur l'agriculture (E/CN.17/2008/3)



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

- Rapport du Secrétaire général sur le développement rural (E/CN.17/2008/4)
- Rapport du Secrétaire général sur les sols (E/CN.17/2008/5)
- Rapport du Secrétaire général sur la sécheresse (E/CN.17/2008/6)
- Rapport du Secrétaire général sur la désertification (E/CN.17/2008/7)
- Rapport du Secrétaire général sur l'Afrique (E/CN.17/2008/8)
- Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée par les petits États insulaires en développement à la Stratégie de Maurice dans le module thématique pour le cycle d'application 2008-2009 (E/CN.17/2008/9)
- Rapport du Secrétaire général sur les initiatives de partenariat (E/CN.17/2008/10)
- Rapport du Secrétaire général sur l'examen de la décision prise par la CDD à sa treizième session sur l'eau et l'assainissement (E/CN.17/2008/11)

Notes du Secrétariat :

- Résultats des réunions régionales consacrées à l'application
Note d'envoi du Secrétariat (E/CN.17/2008/12 et Add.1 à 5)
- Documents de travail des grands groupes
Note d'envoi du Secrétariat (E/CN.17/2008/13 et Add.1 à 9)

Documents d'information/publications :

- Tendances dans les domaines thématiques
- Tendances en Afrique

2.2 Contributions écrites des grands groupes

Le secrétariat de la CDD accepte volontiers les contributions écrites des organisations des grands groupes qui enrichiront la réflexion de la Commission. Les grands groupes sont encouragés à faire des contributions de fond à la seizième session sous forme de :

- Brèves contributions écrites aux rapports du Secrétaire général sur l'état de l'application axées sur les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'application. **Date limite de présentation : 21 septembre 2007;**
- Documents de travail des grands groupes, un pour chacun des neuf grands groupes, résumant les progrès sectoriels accomplis dans les domaines thématiques, recensant les obstacles et les difficultés rencontrés dans l'application ainsi que les nouveaux défis que devront relever les grands groupes pour accélérer l'application. Ces documents sont compilés à l'occasion de consultations dont ont pris l'initiative les partenaires organisateurs des grands groupes et sont



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

utilisés pour les débats. **Date limite de présentation : 30 novembre 2007;**

- Études de cas et exemples de pratiques de référence qui peuvent être communiqués par le site Web du secrétariat de la CDD (**en continu**).

En présentant ces contributions écrites, veuillez noter que les recommandations concernant l'action gouvernementale ne seront pas considérées l'année d'examen.

Pour une liste de contacts utiles, voir l'**annexe 4**.

2.3 Résultats escomptés

Les résultats de la seizième session seront publiés dans un rapport comprenant :

- Un résumé du Président recensant les difficultés, les obstacles et les défis, y compris provenant des contributions des grands groupes;
- Un résumé de la réunion de haut niveau, notamment du débat avec les grands groupes;
- Un compte rendu des débats régionaux;
- Un compte rendu du Salon du partenariat;
- Un compte rendu du Centre de formation.

3. Participation des grands groupes aux réunions intersessions

Outre les cinq réunions consacrées à l'application au niveau régional, plusieurs réunions de groupes d'experts, séminaires, ateliers et autres formes de consultation sur les six domaines thématiques seront organisés tout au long de l'année d'examen, précédant la seizième session. Ces réunions pourront être parrainées et accueillies par des gouvernements ainsi que par divers organismes des Nations Unies et comprendront souvent des représentants d'organisations des grands groupes.

3.1 Calendrier des réunions intersessions

On trouvera le calendrier des réunions intersessions sur le site Web à : <http://www.un.org/esa/sustdev/calendar/calendar.htm>.

3.2 Participation des grands groupes au niveau régional

Entérinant la future organisation des travaux de la Commission du développement durable (CDD) adoptée par la Commission à sa onzième session, le Conseil économique et social a décidé « d'inviter les commissions régionales à envisager d'organiser, en collaboration avec le secrétariat de la Commission du développement durable, des réunions consacrées à l'application au niveau régional afin de contribuer aux travaux de la Commission, conformément aux dispositions pertinentes du



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

Plan de mise en œuvre de Johannesburg... » [E/CN.17/2003/6, projet de résolution I, par. 3 a)].

Ces réunions consacrées à l'application au niveau régional devraient « Prévoir des contributions de la part des grands groupes, compte tenu des paragraphes 139 g) et 149 c) et d) du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. » [E/CN.17/2003/6, projet de résolution I, par. 3 a) iv)].

Les réunions consacrées à l'application au niveau régional, organisées par les commissions régionales des Nations Unies en consultation avec d'autres bureaux régionaux des Nations Unies, contribueront aux travaux de la Commission :

- En examinant dans une optique régionale les progrès de l'application dans les six domaines thématiques et de l'identification des contraintes et des difficultés nouvelles qui ralentissent l'exécution;
- En communiquant des données régionales pour le rapport du Secrétaire général sur l'état de l'application et les débats au cours des sessions officielles;
- En donnant l'occasion aux grands groupes d'apporter leur contribution et leur participation active aux niveaux régional et sous-régional.

Les organisations pertinentes des grands groupes qui souhaitent prendre part aux réunions sur l'application au niveau régional sont encouragées à coordonner leurs activités en collaboration avec les partenaires organisateurs des grands groupes pour la seizième session (on en trouvera la liste complète à l'adresse : http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/mg_op.htm).

3.3 Dates, lieux et interlocuteurs désignés pour les réunions sur l'application au niveau régional

<i>Commission régionale</i>	<i>Date et lieu proposés</i>	<i>Interlocuteur désigné</i>
Commission économique pour l'Afrique	Réunion sur l'application en Afrique 22-25 octobre 2007 Addis-Abeba	M. Ousmane Laye Administrateur hors classe, Division du développement durable P. O. Box 3001, Addis-Abeba (Éthiopie) Téléphone : (251-1) 515-761 Télécopie : (251-1) 510-350 Courrier électronique : laye@un.org
Commission économique et sociale	Réunion sur l'application en Asie	M ^{me} Anhar Hegazi



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

<i>Commission régionale</i>	<i>Date et lieu proposés</i>	<i>Interlocuteur désigné</i>
pour l'Asie occidentale	occidentale 4-6 novembre 2007 Le Caire	Directrice, Division de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement P. O. Box 11-8575, Riad El-Solh Square, Beyrouth (Liban) Téléphone : (961-1) 978-502 Télécopie : (961-1) 981-510 Courrier électronique : hegazi@un.org
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Réunion consacrée à l'application au niveau de l'Asie et du Pacifique 26 - 27 novembre 2007 Jakarta (Indonesie)	M. Rae Kwon Chung Environnement et développement durable Bâtiment des Nations Unies, Rajdamnern Avenue, Bangkok (Thaïlande) Téléphone : (66-2) 288-1510 Télécopie : (66-2) 288-1000 Courrier électronique : chung1@un.org
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Réunion sur l'application en Amérique latine et aux Caraïbes 28 - 29 novembre 2007 Santiago	M. Guillermo Acuña Division du développement durable et des établissements humains Casilla 179-D, Santiago (Chili) Téléphone : (56-2) 210-2293 Télécopie : (56-2) 208-0484 Courrier électronique : guillermo.acuna@cepal.org



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

<i>Commission régionale</i>	<i>Date et lieu proposés</i>	<i>Interlocuteur désigné</i>
Commission économique pour l'Europe	Réunion sur l'application en Europe 28-29 janvier 2008 Genève (Suisse)	M ^m e Monika Linn Directrice de l'équipe pour la réunion sur l'application au niveau de la CEE Division de l'environnement et des établissements humains Palais des Nations, 1211, Genève 10 (Suisse) Téléphone : (41-22) 917-1315 Télécopie : (41-22) 917-0123 Courrier électronique : monika.linn@unece.org

4. Participation des grands groupes à la seizième session

La CDD a traditionnellement offert aux responsables gouvernementaux, aux grands groupes et aux organisations internationales un lieu de débat intergouvernemental dynamique réceptif aux idées nouvelles. Des représentants des grands groupes à la CDD ont pris part à des dialogues multipartites, des discussions, des tables rondes et des groupes de réflexion, ils ont formulé des positions coordonnées, lancé plusieurs partenariats multipartites, organisé des douzaines de manifestations parallèles pour mettre en commun leurs acquis d'expérience, défendu avec succès diverses initiatives qui selon eux devraient être entreprises ou appuyées par la CDD et se sont entendus sur des initiatives d'application en commun.

Ces dernières années, les grands groupes ont été de mieux en mieux acceptés dans le processus intergouvernemental officiel en tant que partenaires respectés et indispensables pour le développement durable, et ils sont désormais plus présents que jamais dans les sessions officielles. Les traditions participatives uniques et novatrices de la CDD sont largement reconnues et sont pleinement appuyées par la Commission. Le Bureau et le secrétariat de la CDD continuent de rechercher de nouveaux moyens d'accroître la participation des grands groupes au travail de la Commission.

4.1 Accréditation et inscription préalable

La participation non gouvernementale à la CDD est régie par les règles du Conseil économique et social de l'ONU relatives à la participation. Aux



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

termes de ces règles, les participants non gouvernementaux doivent représenter une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Les organisations des grands groupes qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, notamment celles qui figurent sur la liste de la CDD, peuvent envoyer des représentants à la seizième session. Les organisations de grands groupes qui étaient accréditées au Sommet mondial pour le développement durable devront obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social pour pouvoir participer aux réunions de la Commission. Aux termes des règles de l'ECOSOC relatives à la participation, les représentants d'organisations qui ne sont pas dotées du statut consultatif ne sont pas autorisés à participer.

Si vous avez des doutes sur la situation de votre organisation en matière d'accréditation, vous pouvez la vérifier auprès des sources ci-après :

Liste du Conseil économique et social :

http://www.un.org/esa/coordination/ngo/pdf/INF_List.pdf.

Votre organisation est accréditée si elle figure dans cette base de données.

Liste de la CDD :

http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/csd_roster.pdf.

Votre organisation est accréditée si elle figure sur cette liste.

Vous pouvez également :

- Contacter la Section des organisations non gouvernementales qui tient à jour les listes des organisations non gouvernementales accréditées, y compris celles qui ont obtenu récemment le statut consultatif mais ne figurent pas encore sur les listes affichées sur l'Internet.

1 UN Plaza, Bureau DC1-1480
New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique
Téléphone : (1-212) 963-8652
Télécopie : (1-212) 963-9248
Courrier électronique : desangosection@un.org

- Contacter le Programme des grands groupes au secrétariat de la CDD :

2 UN Plaza, Bureau 2210
New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique
Téléphone : (1-212) 963-8497 ou (1-212) 963-4704
Télécopie : (1-917) 367-2341
Courrier électronique : csdmregister@un.org

Veillez vous assurer que votre organisation est dotée du statut consultatif nécessaire AVANT d'envoyer des représentants à New York ou de prendre des dispositions pour leur voyage.

Inscription préalable



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

Si vous avez l'intention de participer à la seizième session de la CDD, vous devez vous inscrire préalablement à cette réunion par l'intermédiaire d'une organisation accréditée afin de recevoir une carte d'identité ONU.

Votre organisation devra télécopier une lettre au secrétariat de la CDD trois semaines au moins avant la réunion, et inclure une liste reprenant les noms et numéros de télécopie des personnes que vous avez désignées comme représentants de votre organisation. Cette lettre sera signée et imprimée sur papier à en-tête de l'organisation.

Une lettre de confirmation sera télécopiée à chaque représentant. Cette lettre, accompagnée d'une photo d'identité, devra être présentée au bureau d'inscription quand le représentant arrivera au Siège de l'ONU pour assister aux réunions de la Commission. Des informations détaillées quant à l'emplacement et aux heures d'ouverture du bureau d'inscription seront affichées sur notre site Web dès qu'elles seront disponibles.

Les représentants ayant besoin d'un visa pour entrer aux États-Unis sont invités à faire leur demande de visa aussitôt que possible pour le cas où une procédure d'approbation spéciale des autorités américaines serait nécessaire afin de recevoir le visa à temps pour le voyage. L'expérience montre que, pour obtenir un visa américain, il est recommandé aux représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes d'apporter au consulat américain ou à l'ambassade des États-Unis un exemplaire de la lettre de confirmation de l'ONU ainsi qu'une lettre rédigée par leur propre organisation non gouvernementale au moment de leur désignation. La lettre de l'organisation non gouvernementale doit comprendre des informations détaillées sur le demandeur de visa : par exemple, fonction occupée, nombre d'années au service de l'organisation non gouvernementale et, le cas échéant, nombre de demandeurs de visa qui représenteront l'organisation non gouvernementale à la CDD.

Les représentants de l'organisation non gouvernementale qui ont actuellement des relations de travail avec la mission américaine dans leur pays peuvent essayer d'y contacter leur(s) homologue(s) et d'obtenir une lettre de référence à présenter lors de leur entretien avec la section consulaire (à noter que l'agent homologue ne joue aucun rôle dans la procédure de décision en matière de visa).

Pour plus d'informations concernant les règles et pratiques de l'ONU relatives à la participation des grands groupes, veuillez consulter : http://www.un.org/esa/sustdev/help_faq.htm#MG.

4.2 Participation des grands groupes aux sessions officielles

Structure et modes de participation

Les grands groupes participeront à l'ensemble des diverses activités de la session officielle de la CDD selon la pratique des sessions récentes. On recommandera à l'examen du Bureau de la seizième session les « points d'entrée » ci-après pour les grands groupes :



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

Déclarations liminaires : Les grands groupes figureront sur la liste des orateurs du débat général.

Débat avec les grands groupes : Le Bureau de la seizième session examinera des formes spécifiques.

Débats thématiques sur l'application : Selon la pratique suivie par le passé, il est prévu que les grands groupes participent à toutes les autres séances consacrées à l'examen, qui comprendront des débats sur chacun des six domaines thématiques - agriculture, développement rural, sols, sécheresse, désertification et Afrique -, des débats régionaux, une réunion concernant les petits pays insulaires en développement et un examen de la décision prise à la treizième session sur l'eau et l'assainissement. Lors de ces débats, les grands groupes pourront être invités à faire des observations sur les exposés, à poser des questions, à participer aux groupes de réflexion et à faire office de sources d'information. En outre, les experts et les praticiens des grands groupes qui jouent un rôle actif et sont compétents dans les domaines thématiques pourront être invités à faire part de leurs expériences et des enseignements à en tirer.

Réunion de haut niveau : Une réunion sera consacrée à un dialogue interactif sur l'état de l'application dans les six domaines thématiques entre les ministres et les représentants de haut niveau des grands groupes.

Session de clôture : À la session plénière de clôture, tous les grands groupes pourront être invités à faire des observations d'ordre général sur les résultats de la session d'examen.

Résultats

Il sera rendu compte des débats avec les grands groupes dans le résumé du Président qui recensera les contraintes et les obstacles et les méthodes envisageables et les pratiques de référence pour l'application d'Action 21, du programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le résumé du Président orientera l'examen des politiques pendant l'année précédant la dix-septième session de la Commission en 2009.

4.3 Réunion entre le Bureau de la Commission et les grands groupes

Le Président de la CDD et les autres membres du Bureau rencontrent généralement les représentants des grands groupes lors des préparatifs et pendant la session de la Commission. Des précisions concernant la date, l'heure et l'endroit exacts seront communiquées par notre serveur de listes et affichées sur notre site Web dès qu'elles seront disponibles. Comme par le passé, on désignera un coprésident en tant que personne à contacter pour les grands groupes lors de la seizième session.



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

4.4 Partenaires organisateurs des grands groupes

Les préparatifs de la participation multipartite au sein de la CDD sont eux-mêmes un exercice multipartite. Le Bureau de la Commission invite les principaux réseaux de grands groupes à former un groupe facilitateur appelé « partenaires organisateurs » chargé de coordonner les préparatifs et d'aider le secrétariat à susciter et à orienter l'engagement des parties prenantes pour chacun des secteurs des grands groupes. Le secrétariat préside le groupe facilitateur et appuie ses travaux tout au long des préparatifs et de la session de la CDD.

Les principales responsabilités incombant aux partenaires organisateurs des grands groupes sont notamment les suivantes :

- Consultations avec les réseaux pour arrêter sous forme de document de travail les contributions écrites sur l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique - y compris les thèmes intersectoriels - rendant compte des vues de leur groupe sur les progrès accomplis, les obstacles et les difficultés rencontrés dans l'application et identifiant les nouveaux défis à relever par les grands groupes pour accélérer l'application;
- Organisation, gestion et diffusion de données et d'informations sur les grands groupes et la seizième session;
- Consultations avec des réseaux pour trouver des participants susceptibles d'entrer dans la délégation de leur secteur respectif;
- Coordination et facilitation de la participation des représentants de leur secteur respectif pendant toute la seizième session, en collaboration avec les représentants des secteurs des autres grands groupes présents à la session et aux réunions consacrées à l'application au niveau régional.

Partenaires organisateurs des grands groupes pour le cycle d'application 2008-2009

Femmes

Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management (WOCAN) (Les femmes s'organisent pour favoriser le changement dans l'agriculture et dans la gestion des ressources naturelles)

African Women Leaders in Agriculture and the Environment (AWLAE) (Dirigeantes africaines dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement)

La fondation GRATIS

Enfants et jeunes

Young Water Action Team

Youth Action for Change



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

Peuples autochtones

Tebtebba - Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques

Réseau autochtone pour la défense de l'environnement

Organisations non gouvernementales

Sustainable Development Issues Network par le biais de la Northern Alliance for Sustainable Development (ANPED), du Third World Network (TWN) et du Centre international de liaison pour l'environnement (CLE)

Autorités locales

Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI)

Travailleurs et syndicats

Confédération internationale des syndicats libres (CISL)

Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développements économiques

Commerce et industrie

Chambre de commerce internationale (CCI)

World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) (Conseil commercial mondial pour le développement durable)

Comités scientifiques et techniques

Conseil international des unions scientifiques (CUS)

Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI)

Exploitants agricoles

Fédération internationale des producteurs agricoles

Pour obtenir des précisions concernant les personnes à contacter pour les partenaires organisateurs de la CDD figurant sur la liste, veuillez consulter : http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/mg_op.htm

4.5 Salon du partenariat à la seizième session

Les salons du partenariat tenus lors des sessions de la CDD sont une occasion pour les partenaires enregistrés par la CDD de nouer des relations, d'identifier de nouveaux partenaires, d'instaurer des rapports synergiques entre partenaires, de tirer parti de l'expérience des uns et des autres et d'examiner les possibilités de reproduire ces expériences et de les élargir. Le Salon du partenariat, qui fait partie intégrante du programme officiel de la CDD, vise à faciliter aux participants à la CDD la recherche de



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

partenariats éventuels et à enrichir le débat sur les instruments pratiques de mise en œuvre des engagements pris en matière de développement durable. Les partenariats enregistrés par la CDD auront l'occasion d'informer les participants à la CDD des progrès accomplis et de tenir un débat ouvert sur les questions d'intérêt commun.

Le Salon du partenariat à la seizième session sera axé sur les partenariats œuvrant dans les domaines thématiques de l'agriculture, du développement rural, des sols, de la sécheresse, de la désertification, de l'Afrique et des petits États insulaires en développement.

Structure générale du Salon du partenariat à la seizième session

Débats « Les partenariats dans la pratique » : Ces réunions, organisées par l'équipe du partenariat de la CDD pour générer un dialogue ouvert sur les questions pratiques en matière de partenariat, seront axées sur les enseignements tirés d'expériences concrètes des partenaires enregistrés par la CDD travaillant dans les domaines thématiques.

Bureaux d'information des partenariats : Les représentants des partenariats enregistrés par la CDD auront également l'occasion de montrer ce qu'ils font, d'afficher et de distribuer des informations concernant leurs partenariats et de dialoguer directement avec les participants à la CDD.

Qui peut participer au Salon du partenariat?

Les partenaires d'un partenariat enregistrés par la CDD auront l'occasion de demander un créneau horaire et un emplacement dans la salle réservée aux bureaux d'information des partenariats. Les partenariats ayant trait aux domaines thématiques que sont l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique sont particulièrement invités à y participer. Les représentants des partenariats enregistrés par la CDD doivent s'assurer qu'ils sont accrédités auprès de la Commission (par le biais d'un grand groupe, d'un gouvernement ou d'une organisation intergouvernementale) pour pouvoir participer au Salon du partenariat.

Tous les participants à la CDD, y compris les représentants de gouvernements, d'organisations du système des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et de grands groupes accrédités, sont les bienvenus au Salon du partenariat.

Pour plus d'informations sur les partenariats pour le développement durable, veuillez consulter le site : <http://www.org/esa/sustdev/partnerships/partnerships.htm>.

4.6 Le Centre de formation

Le Centre de formation, qui est un élément du programme officiel de la Commission, fonctionne parallèlement aux sessions plénières de la CDD. Il vise à fournir un enseignement et une formation pratiques sur des sujets liés aux thèmes examinés par la CDD et à d'autres thèmes intersectoriels



Grands groupes: directives relatives à la seizième session de la CDD

intéressant le développement durable, pour la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Si vous souhaitez proposer une activité au Centre de formation, veuillez suivre les directives qui seront affichées dans un proche avenir sur la *page d'accueil de la seizième session*.

4.7 Manifestations parallèles

Des manifestations parallèles, parrainées par des grands groupes, des gouvernements et des organismes des Nations Unies, seront organisées à l'appoint du programme de travail de la Commission pour offrir des possibilités d'échanges libres d'informations, d'expériences et d'opinions décalées. Si vous souhaitez organiser une manifestation parallèle, veuillez suivre les directives destinées aux organisateurs de manifestations parallèles à la seizième session qui seront prochainement affichées sur la *page d'accueil de la session*.



Annexe 1

Programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable : 2004-2017

À sa onzième session, la Commission du développement durable a décidé que son programme de travail pluriannuel au-delà de 2003 serait organisé sur la base de sept cycles de deux ans, chaque cycle étant axé sur certains modules thématiques comme indiqué dans le tableau ci-après.

Au cours de chaque cycle, les modules thématiques seront examinés de façon intégrée, en tenant compte des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. La Commission est convenue que le processus d'application devrait viser tous ces aspects à part égale, et a indiqué que le choix de certaines questions pour un cycle donné ne diminuait en rien l'importance des engagements pris sur les aspects à examiner lors des cycles à venir.

La Commission est en outre convenue que les moyens d'application devraient être examinés lors de chaque cycle et pour chaque question, action et engagement pertinents. Les liens avec d'autres questions intersectorielles sont également à examiner lors de chaque cycle, comme il est dit ci-après.



Directives relatives à la seizième session de la CDD

Programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable*

Cycle	Module thématique	Questions intersectorielles
2004/2005	<ul style="list-style-type: none"> • Eau • Assainissement • Établissements humains 	<p>Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation</p>
2006/2007	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources énergétiques aux fins du développement durable • Développement industriel • Pollution atmosphérique/atmosphère • Changements climatiques 	<p>Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation</p>
2008/2009	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Développement rural • Sols • Sécheresse • Désertification • Afrique 	<p>Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation</p>
2010/2011*	<ul style="list-style-type: none"> • Transports • Produits chimiques • Gestion des déchets • Extraction minière • Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables 	<p>Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du</p>



Directives relatives à la seizième session de la CDD

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
2012/2013* *	<ul style="list-style-type: none">• Forêts• Biodiversité• Biotechnologies• Tourisme• Montagnes	développement durable; égalité des sexes et éducation Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation
2014/2015* *	<ul style="list-style-type: none">• Mers et océans• Ressources marines• Petits États insulaires en développement• Gestion des catastrophes et vulnérabilité aux catastrophes	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation
2016/17	Évaluation globale de l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg	

* E/CN.17/2003/6.

** À moins que la Commission n'en décide autrement, ces modules thématiques continueront de faire partie comme prévu du programme de travail pluriannuel.



Annexe 2

États membres de la CDD en 2008 (53 membres, mandat de trois ans)

États d'Afrique (13)

Afrique du Sud, Cameroun, Cap-Vert, Djibouti, Gambie, Guinée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Tunisie, Zambie, Zimbabwe

États d'Asie (11)

Arabie saoudite, Bahreïn, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Koweït, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande

États d'Europe orientale (6)

Bélarus, Croatie, Fédération de Russie, Pologne, République tchèque, Serbie

États d'Amérique latine et des Caraïbes (10)

Antigua-et-Barbuda, Belize, Bolivie, Chili, Costa Rica, Cuba, Guatemala, Haïti, Mexique, Pérou

États d'Europe occidentale et autres États (13)

Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Monaco, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède



Annexe 3

Liste de contacts utiles

Secrétariat de la Commission du développement durable

Renseignements d'ordre général

Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

2 United Nations Plaza, 22^e étage
New York, NY, 10017, États-Unis d'Amérique

Télécopie : 1 212 963-1267, -4260, -1795;

Courrier électronique : dsd@un.org

Réunions consacrée à la mise en œuvre au niveau régional

M. Zvetolyub Basmajiev, spécialiste du développement durable
Coordination des politiques, Service des grands groupes et des partenariats
Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Télécopie : 1 212 963-4260

Courrier électronique : dsd@un.org

Petits États insulaires en développement

M^{me} Diane Quarless, Chef
Service des petits États insulaires en développement, Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Télécopie : 1 917 367-3391

Courrier électronique : sidnet@sdnhg.un.dp.org

Grands groupes

M^{me} Federica Pietracci, Coordinatrice du Programme relatif aux grands groupes
Coordination des politiques, Service des grands groupes et des partenariats
Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Téléphone : 1 212 963-8497

Télécopie : 1 917 367-2341

Courrier électronique : csdmgregister@un.org

M^{me} Tonya Vaturi, fonctionnaire auxiliaire du Programme relatif aux grands groupes
Coordination des politiques, Service des grands groupes et des partenariats
Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU



Directives relatives à la seizième session de la CDD

Téléphone : 1 212 963-4704
Télécopie : 1 917 367-2341
Courrier électronique : csdmregister@un.org

Partenariats et Salon du partenariat

M^{me} Patricia Chaves, Coordonnatrice des partenariats
Coordination des politiques, Service des grands groupes et des partenariats
Division du développement durable/Département des affaires économiques
et sociales de l'ONU

Télécopie : 1 917 367-2341
Courrier électronique : beyondwssd@un.org

Centre de formation

Télécopie : 1 212 963-9883
Courrier électronique : learningcentre@un.org

Manifestations parallèles

M^{me} Blanca Bugallo
Coordination des politiques, Service des grands groupes et des partenariats
Division du développement durable/Département des affaires économiques
et sociales de l'ONU

Télécopie : 1 917 367-2341
Courrier électronique : dsd@un.org

Section des organisations non gouvernementale (pour les demandes d'information concernant l'accréditation d'organisations non gouvernementales)

Section des organisations non gouvernementales, Division de l'appui au
Conseil économique et social et de la coordination
1 United Nations Plaza, Bureau 1480
New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique

Téléphone : 1 212 963-8652
Télécopie : 1 212 963-9248
Courrier électronique : desangosection@un.org

Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, Bureau de New York

1 United Nations Plaza, Bureau 1106
New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique

Téléphone : 1 212 963-3125
Télécopie : 1 212 963-8712
Courrier électronique : ngls@un.org